

L'OCDE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION



L'OCDE lutte contre la corruption



Angel Gurría
Secrétaire général
de l'OCDE

Un monde sans corruption est un objectif crucial pour un grand nombre de gouvernements et d'organisations internationales. Et comment pourrait-il en être autrement, face à une forme de criminalité omniprésente qui sape les fondements même de l'équité dans les transactions commerciales, de la bonne gouvernance et du développement durable ?

La corruption a un impact qui va bien au-delà des actes répréhensibles que commettent tous ceux qui y participent. Ses répercussions ravagent des populations entières. Un pot de vin d'un million d'euros peut rapidement représenter une perte de cent millions d'euros dans un pays pauvre, en anéantissant les plans de développement et en minant la cohérence des décisions d'investissement. Des routes qui restent inachevées, des écoles qui s'effondrent et des systèmes de santé paralysés, tels sont quelques exemples illustrant la gravité de ce phénomène.

S'attaquer au problème de la corruption est l'une des missions fondamentales de l'OCDE. Ces dix dernières années, l'Organisation est devenue la principale source d'élaboration d'instruments de lutte contre la corruption et d'expertise dans des domaines comme les transactions commerciales internationales, la fiscalité, la gouvernance, les crédits à l'exportation et l'aide au développement. L'un de ses plus grands succès est d'avoir jeté les bases d'une éradication de la corruption dans les transactions commerciales internationales en établissant des législations strictes qui s'appliquent dans 36 des pays les plus développés. Sur tous les continents, l'OCDE a aidé les gouvernements à placer la barre plus haut en élaborant des stratégies destinées à mettre fin à la corruption, ou en renforçant de telles stratégies. Elle a aussi formulé des normes et des codes de bonnes pratiques dans les secteurs cruciaux de la gouvernance publique et privée.

Mais cela n'est pas suffisant : il faut, de toutes parts, une véritable volonté politique d'éradiquer la corruption. Un grand nombre de gouvernements et d'entreprises ont déjà commencé de réagir. Certains n'en sont qu'au stade de la réflexion. D'autres croient qu'ils peuvent s'en tenir au statu quo.

L'heure n'est plus à l'autosatisfaction : chaque jour d'inaction est une occasion manquée de créer un monde plus prospère et plus transparent. Si nous voulons éliminer la corruption, il faut dès à présent traduire en mesures concrètes les engagements internationaux qui ont été pris. Dans ce combat, l'OCDE est prête à jouer son rôle et à apporter son concours à la communauté internationale.



Angel Gurría
Secrétaire général de l'OCDE

L'OCDE lutte contre la corruption

► Une démarche pluridisciplinaire

La corruption constitue la principale menace qui plane sur la bonne gouvernance, le développement économique durable, le processus démocratique et la loyauté des pratiques commerciales. Dans un monde interconnecté, les effets corrosifs de la corruption se manifestent certes lors de la perpétration d'actes de corruption, mais ils se répercutent dans toute l'économie et la société mondiales. La capacité des pays à remédier à la corruption, sur les plans tant interne qu'international, est entravée par l'absence de transparence, de responsabilité et d'intégrité dans les secteurs public et privé. Les carences du droit pénal et des mécanismes de lutte contre la corruption, ainsi que les lacunes de la coopération internationale sont autant d'autres facteurs qui portent préjudice aux efforts pour combattre la corruption.

Divers phénomènes posent des problèmes spécifiques dans le contexte général de la lutte contre la corruption :

- l'accroissement de l'activité économique mondiale, conjugué à des faiblesses systémiques au niveau des pays – notamment les capacités insuffisantes des pouvoirs publics, la rémunération inadéquate des agents du secteur public, le manque de transparence et de responsabilité, l'inefficacité de l'action répressive et le laxisme de la réglementation financière et du droit des sociétés – incite davantage aux pratiques de corruption et en donne plus souvent l'occasion.
- Le rapprochement entre les secteurs public et privé – à travers l'externalisation, la privatisation des services et les partenariats – a créé de nouvelles opportunités de corruption, faute d'ajustements visant à contrôler les pouvoirs discrétionnaires et à remédier aux carences de la réglementation.

- ▶ Les perspectives d'augmentation très sensible de l'aide – on prévoit l'apport de 50 milliards USD d'aide supplémentaire par an d'ici 2010 – exacerbent les risques de corruption, peuvent susciter des opportunités de corruption politique et porter atteinte à la responsabilisation des gouvernements des pays bénéficiaires vis-à-vis de leurs citoyens.

L'OCDE adopte une démarche pluridisciplinaire pour lutter contre la corruption. Cette démarche couvre les travaux effectués dans des domaines qui vont de la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers à la politique fiscale, de la gouvernance du secteur public et de l'intégrité du secteur privé à l'aide au développement et aux crédits à l'exportation. Ces 15 dernières années, l'OCDE a constitué une instance essentielle de lutte contre la corruption et elle a joué un rôle déterminant dans la définition et la promotion des normes et principes de lutte contre la corruption.

« Depuis l'entrée en vigueur de la Convention anticorruption de l'OCDE, il y a eu une augmentation sensible du nombre d'enquêtes et de poursuites dans ce domaine. »

▶ **Combattre la corruption en s'attaquant à « l'offre »**

L'OCDE s'est d'abord et avant tout attaquée à la corruption en se dotant de divers mécanismes ciblant la « corruption active » ou le « côté de l'offre » de la corruption – en d'autres termes le fait de proposer des pots-de-vin. Pour ce faire, elle a adopté quatre instruments importants :

- ▶ la *Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales* (la Convention anticorruption de l'OCDE),
- ▶ la *Recommandation révisée du Conseil de 1997 sur la lutte contre la corruption dans les transactions commerciales internationales*,
- ▶ les *Éléments communs convenus de législation pénale et mesures connexes*, ainsi que
- ▶ la *Recommandation du Conseil de 1996 sur la déductibilité fiscale des pots-de-vin versés à des agents publics étrangers*.

Aux termes de ces instruments, les Parties à la Convention – l'ensemble des 30 pays de l'OCDE et six économies non membres – sont tenues de mettre en œuvre un ensemble complet de mesures juridiques, réglementaires et politiques pour prévenir, détecter, poursuivre et sanctionner la

corruption d'agents publics étrangers. Outre l'établissement de sanctions pénales et de la responsabilité des personnes morales pour des actes de corruption transnationale, la Convention fait obligation aux Parties de confisquer les pots-de-vin et les éventuels profits obtenus par suite du versement de pots-de-vin. Selon la Convention, les Parties doivent aussi collaborer pour assurer son application concrète, par exemple dans le cadre de la collecte et de l'échange d'éléments de preuve ou par le biais de l'extradition.

Depuis l'entrée en vigueur de la *Convention anticorruption de l'OCDE*, il y a eu une augmentation sensible du nombre d'enquêtes et de poursuites dans ce domaine. Plus de 50 enquêtes ont été réalisées et plus de 30 condamnations ont été prononcées pour des faits de corruption transnationale dans les différentes Parties à la Convention. Des peines de prison ont été prononcées dans plusieurs pays et des particuliers et des entreprises jugés coupables de corruption ont été sanctionnés par des amendes pouvant atteindre dans certains cas 2 millions EUR.

Le mécanisme rigoureux d'examen mutuel prévu par la *Convention anticorruption de l'OCDE* distingue ce texte des autres initiatives et conventions de lutte contre la corruption. En effet, la mise en œuvre des dispositions du texte par les pays fait l'objet d'un suivi systématique pour s'assurer que

ces instruments sont effectivement appliqués. Le processus international d'évaluation mutuelle et de pressions par les pairs auquel ce mécanisme a abouti au cours de la dernière décennie a servi aux pouvoirs publics de stimulant et de guide pour prendre des initiatives concrètes en vue de promouvoir l'intégrité dans le secteur des entreprises, prévenir la corruption et engager des enquêtes et des poursuites dans les affaires de corruption transnationale. La *Convention anticorruption de l'OCDE* s'est avérée constituer l'un des instruments juridiques internationaux le plus ambitieux et le plus influent dans ce domaine.

L'OCDE va continuer ses efforts d'harmonisation des règles du jeu pour les milieux d'affaires internationaux en renforçant le respect et la mise en application des instruments anticorruption de l'OCDE, en favorisant l'adoption de normes anticorruption plus rigoureuses et en cherchant à impliquer davantage les grandes économies émergentes dans la lutte contre la corruption.

Pour plus de précisions, veuillez consulter le site www.oecd.org/corruption-fr.

► Lutter contre la corruption via les crédits à l'exportation

Dans le cadre de son action en faveur des objectifs de la *Convention anticorruption*, l'OCDE veille attentivement aux opérations des organismes de crédit à l'exportation. Ces organismes sont des institutions agissant au nom ou pour le compte des pouvoirs publics et qui soutiennent les transactions commerciales internationales en proposant des formules d'assurance, de crédit ou de garanties de crédit en vue de ventes à l'étranger. Aux termes de la Convention et de ses instruments connexes, les gouvernements sont tenus de prendre des mesures pour détecter et sanctionner la corruption d'agents publics dans les transactions commerciales internationales, y compris celles qui s'appuient sur des crédits à l'exportation officiels.

« Les pots de vin ne seront plus traités comme des dépenses commerciales ordinaires ou nécessaires. Pour assurer une détection efficace de cette infraction, l'OCDE a publié un Manuel de sensibilisation à la corruption à l'intention des contrôleurs des impôts en 2003, qui est désormais disponible en 13 langues. »

Les efforts dans ce domaine ont culminé avec l'adoption de la *Déclaration d'action sur la corruption et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public* en décembre 2000. Cette déclaration énonçait le premier ensemble de mesures coordonnées pour dissuader les actes de corruption dans les opérations de vente à l'étranger financées à l'aide de crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public.

En mai 2006, les pays de l'OCDE, sont convenus, dans le cadre de la *Déclaration d'action*, d'intensifier leurs efforts dans ce domaine en appelant à une plus grande vigilance vis-à-vis des transactions présentant des risques apparents de corruption – par exemple, lorsque des entreprises figurent sur les listes noires des institutions financières multilatérales ou lorsqu'il y a eu des condamnations antérieures pour violations de lois de lutte contre la corruption transnationale. Les pays surveillant la mise en œuvre de la déclaration d'action au moyen d'un processus d'examen permanent.

Pour plus de précisions, veuillez consulter le site www.oecd.org/ech/xcred/corruption.

► Refuser la déductibilité fiscale des pots-de-vin

La *Recommandation du Conseil de 1996 sur la déductibilité fiscale des pots-de-vin versés à des agents publics étrangers* était destinée à mettre un terme aux demandes de prise en compte des pots-de-vin versés à des agents publics étrangers comme charges fiscalement déductibles. Cette recommandation a remporté un vif succès puisque la grande majorité des Parties à la *Convention anticorruption de l'OCDE* interdisent désormais la déductibilité de ces pots-de-vin. Dans bien des cas, les pays sont allés plus loin et ont interdit la déductibilité de l'ensemble des pots-de-vin.

La mise en œuvre de cette recommandation représente un message clair : les pots de vin ne seront plus traités comme des dépenses commerciales ordinaires ou nécessaires et la corruption d'agents publics étrangers constitue une infraction pénale passible de lourdes sanctions. Pour assurer une détection efficace de cette infraction, l'OCDE a publié un *Manuel de sensibilisation à la corruption* à l'intention des contrôleurs des impôts en 2003, qui est désormais disponible en 13 langues. Ce manuel aide les administrations fiscales à identifier les paiements suspects pouvant correspondre à des pots-de-vin de façon à pouvoir faire respecter l'interdiction de la déductibilité et à permettre la détection de ces versements et leur signalement aux autorités répressives. Le manuel aide

les pays à renforcer leurs instructions internes en matière de contrôle sous l'angle de la sensibilisation à la corruption et de la détection des faits de corruption.

L'OCDE assure la promotion de la mise en œuvre de la *Recommandation du Conseil de 1996 sur la déductibilité fiscale des pots-de-vin versés à des agents publics étrangers* ainsi que du *Manuel de sensibilisation à la corruption* à l'attention des contrôleurs des impôts à travers son vaste réseau de partenariats fiscaux avec des économies non membres de l'OCDE dans le monde entier.

Pour plus de précisions, veuillez consulter le site www.oecd.org/ctp/anticorruption.

Depuis l'adoption de la Recommandation de 2003 sur la gestion des conflits d'intérêt dans le service public, 23 des 30 pays de l'OCDE ont amélioré les normes prévues par leurs lois et leurs codes de conduite et ont renforcé les mesures d'application visant à prévenir les conflits d'intérêts.

► Renforcer la transparence et la responsabilité dans le service public

L'OCDE met l'accent sur la bonne gouvernance du service public afin de prévenir la corruption – s'attaquant ainsi à des aspects cruciaux de « la demande » de corruption.

L'OCDE est une instance qui définit des bonnes pratiques et élabore des normes pour doter les pays d'une « infrastructure éthique » solide – cet ensemble de lois, d'institutions et de mécanismes de gestion qui contribue à prévenir la corruption et à promouvoir l'intégrité dans le service public. Les pays de l'OCDE se sont engagés à examiner régulièrement et à moderniser leur dispositif et leurs pratiques en matière d'intégrité en adoptant les instruments suivants :

- la *Recommandation de 1998 concernant l'amélioration des comportements éthiques dans le service public*
- la *Recommandation de 2003 sur les Lignes directrices pour gérer les conflits d'intérêt dans le service public*.

Les conflits d'intérêts constituent une menace essentielle pour l'intégrité dans le service public. Les *Lignes directrices pour gérer les conflits d'intérêt dans le service public* marquent le souci des pays que cette intégrité ne soit pas compromise par les

intérêts privés d'agents publics. Elles constituent une norme de modernisation des structures de gouvernance destinée à détecter et gérer les situations de conflits d'intérêts. Pour aider les pouvoirs publics à appliquer ces Lignes directrices, un « mode d'emploi » pratique a été mis au point en vue de mettre en œuvre ces principes sur le terrain. Depuis l'adoption de la Recommandation de 2003, 23 des 30 pays de l'OCDE ont amélioré les normes prévues par leurs lois et leurs codes de conduite et ont renforcé les mesures d'application visant à prévenir les conflits d'intérêts. L'OCDE a récemment examiné les dispositifs de promotion de l'intégrité dans le domaine du lobbying et de l'emploi après l'exercice d'un mandat public.

Pour prévenir la corruption, il ne suffit pas d'élaborer et d'appliquer des normes essentielles d'intégrité et de lutte contre la corruption. Le succès en la matière dépend aussi de l'instauration de conditions favorables dans l'administration publique, conditions parmi lesquelles la transparence et la responsabilité jouent un rôle essentiel. La simplification des procédures administratives, la réforme de la réglementation, l'administration en ligne, la comptabilité ainsi que le contrôle des finances publiques et de l'emploi public sont des composantes essentielles d'une stratégie à long terme visant à remédier à la corruption en favorisant une culture de l'intégrité et en renforçant la résistance à la corruption, notamment dans les domaines à risque.

Les marchés publics font partie de ces domaines à risque. L'OCDE met actuellement au point un guide pratique pour aider les organismes publics à prévenir et détecter les actes de corruption dans le processus de passation des marchés publics en améliorant les normes de transparence et de responsabilité. Les Parties à la *Convention anticorruption de l'OCDE* vont examiner les conditions de participation aux appels d'offres et les sanctions dont sont passibles les attributions frauduleuses de marchés publics, de façon à formuler des mesures de prévention plus efficaces.

Autre domaine à risque, les douanes et les procédures aux frontières. La transparence et la responsabilité des agents publics intervenant dans le processus d'importation, d'exportation et de transit figurent parmi les éléments centraux des négociations au sein de l'Organisation mondiale du commerce sur la facilitation des échanges. L'OCDE a activement contribué à définir les méthodes de bonne gouvernance de nature à faciliter les mouvements de marchandises dans le cadre du commerce international et à minimiser les occasions de commettre des actes de corruption.

L'OCDE a aussi mis au point un Cadre d'évaluation, outil pratique à l'intention des organismes publics pour les guider

dans l'évaluation de leur dispositif de promotion de l'intégrité dans le service public.

Pour plus de précisions, veuillez consulter le site

www.oecd.org/gov-fr.

► Promouvoir la responsabilité dans la conduite des affaires

L'OCDE a élaboré un code de conduite à l'intention des entreprises internationales qui fait partie d'un ensemble plus vaste d'instruments sur l'investissement international. Les *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales* couvrent tous les domaines de l'éthique commerciale, notamment la publication d'informations, la transparence et la lutte contre la corruption. Les recommandations figurant dans ces Principes directeurs

« La mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales comporte un mécanisme de médiation – donnant lieu à un dialogue avec les différentes entreprises sous l'égide des gouvernements – qui a été utilisé à 96 reprises depuis son introduction en 2000. »

viennent ainsi compléter et renforcer les normes énoncées dans les instruments anticorruption de l'OCDE.

Les gouvernements adhérant aux *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales* sont les pays d'origine de la plupart des entreprises multinationales et sont à la source de la majeure partie des échanges et de l'investissement. Même si l'observation de ces Principes directeurs est facultative, les 39 gouvernements adhérents s'engagent à les promouvoir activement.

La mise en œuvre des Principes directeurs comporte un mécanisme de médiation – donnant lieu à un dialogue avec les différentes entreprises sous l'égide des gouvernements – qui a été utilisé à 96 reprises depuis son introduction en 2000 pour examiner des problèmes concrets, y compris dans les domaines de la transparence, des interventions politiques, des marchés publics et de la corruption. Grâce à leur large couverture et la souplesse de leurs procédures de mise en œuvre, les *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales* sont un élément important des efforts de l'OCDE pour lutter contre la corruption.

Pour plus de précisions, veuillez consulter le site www.oecd.org/daf/investissement/principesdirecteurs.

► Améliorer la gouvernance au moyen de l'aide au développement

La corruption empêche directement les organismes donateurs et les pays bénéficiaires de l'aide d'atteindre leurs objectifs communs, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement. La lutte contre la corruption, la promotion de la transparence et l'amélioration de l'intégrité font partie intégrante du dispositif de l'OCDE en matière de coopération pour le développement.

C'est à la suite de la *Recommandation de 1996 sur des propositions de clauses anti-corruption à intégrer dans les contrats relatifs aux marchés financés par l'aide* que les donateurs de l'OCDE ont introduit les premières dispositions anticorruption dans leurs travaux sur les contrats de marchés publics financés par l'aide bilatérale au développement. En 2003, les donateurs ont entamé une collaboration étroite pour soutenir collectivement les stratégies anticorruption définies par les pays et pour que les programmes d'aide eux-mêmes ne favorisent pas la corruption, comme le précisent les *Principes pour l'action à mener par les donateurs dans le domaine de la lutte contre la corruption* du Comité d'aide au développement.

Dans ces principes, les donateurs expriment leur volonté d'unir leurs efforts pour soutenir les travaux anticorruption des pays en développement et de s'attaquer au côté de l'offre de la corruption. Les objectifs énoncés dans les principes comprennent le renforcement de la société civile dans les pays bénéficiaires de l'aide et de leur capacité à imposer des réformes et la transparence dans la lutte contre la corruption, de même que des progrès de la part des pays donateurs sur des questions comme le blanchiment de capitaux et le recouvrement des actifs perdus par suite de faits de corruption. Les donateurs travaillent aussi ensemble pour évaluer conjointement la corruption dans les pays bénéficiaires de l'aide et formuler un code de conduite à l'intention des organismes donateurs afin de prévenir, détecter et contrecarrer la corruption.

La *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide*, adoptée en 2005, va plus loin que les précédents accords entre donateurs et définit une feuille de route claire et pratique pour améliorer la qualité et l'impact positif de l'aide au développement. Dans ce cadre, les donateurs se sont engagés à soutenir davantage les efforts de lutte contre la corruption réalisés par les pays en développement, à aligner l'aide sur les initiatives des pays et à promouvoir l'appropriation locale des réformes pour lutter contre la corruption. La Déclaration porte plus particulièrement sur les programmes des pays en développement en vue de renforcer leurs systèmes de

passation de marchés publics et leurs systèmes de gestion financière. L'un des thèmes dominants dans les travaux des donateurs sur la lutte contre la corruption réside dans la cohérence des politiques – veiller à ce que les orientations définies dans un certain but, comme le recouvrement des actifs détournés des objectifs du développement, ne soient pas contrecarrées par les effets d'autres dispositifs comme le secret bancaire. La ratification et la mise en œuvre d'accords internationaux comme la Convention des Nations Unies contre la corruption font partie des démarches cohérentes des donateurs.

Désormais, on comprend mieux le rôle des pays donateurs dans le problème de la corruption et la responsabilité particulière des gouvernements des pays de l'OCDE dans la prévention et le traitement de la corruption.

Pour plus de précisions, veuillez consulter le site www.oecd.org/cad.

« Désormais, on comprend mieux le rôle des pays donateurs dans le problème de la corruption et la responsabilité particulière des gouvernements des pays de l'OCDE dans la prévention et le traitement de la corruption. »

La coopération avec les économies non OCDE

L'OCDE est à la tête des efforts internationaux pour forger des alliances et des réseaux qui englobent les économies en transition, les pays en développement et les marchés émergents de toutes les régions du monde. Les relations mondiales avec les économies non OCDE pour promouvoir les instruments de l'OCDE sur la lutte contre la corruption et pour l'intégrité se sont développées dans trois régions du monde. En Europe centrale et orientale, dans le Caucase et en Asie centrale, les avancées de la lutte contre la corruption se déroulent dans le cadre du Réseau anti-corruption pour les économies en transition et du Soutien à l'amélioration des institutions publiques et des systèmes de gestion (SIGMA), initiative conjointe de l'OCDE et de l'Union européenne. Les

efforts des pays pour lutter contre la corruption dans la région Asie-Pacifique sont mis en valeur et soutenus par l'Initiative de lutte contre la corruption dans la région Asie-Pacifique engagée conjointement par la Banque asiatique de développement et l'OCDE. Plus récemment, l'OCDE a lancé un dialogue organisé sur les politiques à suivre avec les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) sur des questions touchant à la corruption et à l'intégrité des secteurs public et privé. Dans le cadre de l'Initiative MENA-OCDE sur l'Investissement et la Gouvernance à l'Appui du Développement, les pays de cette région ont lancé un Groupe de travail sur la fonction publique et l'intégrité et un Groupe d'étude sur l'intégrité des entreprises et la corruption en 2005.

► S'ouvrir sur le monde pour endiguer la corruption

Par ses relations avec des économies non membres dans le monde entier, l'OCDE a apporté son concours au traitement de toute une série de problèmes touchant à la lutte contre la corruption et à l'intégrité du service public, ce qui est

important pour le double objectif d'amélioration de la gouvernance publique et du soutien à l'élaboration de dispositifs anticorruption dans les économies hors OCDE. Ces dialogues, auxquels ont pris part non seulement les gouvernements, mais aussi des représentants de la société civile et du secteur privé, ont permis de définir un plan

d'action pour renforcer les dispositifs de lutte contre la corruption et de gouvernance publique dans les économies et régions concernées.

La coopération avec les autres partenaires internationaux et intergouvernementaux comprend également une récente contribution au Groupe de projet conjoint avec le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux et le Groupe antiblanchiment de l'Asie-Pacifique, afin d'étudier les liens complexes entre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Les efforts des autres organisations internationales et communautés comme la Banque mondiale, le Conseil de l'Europe, l'Organisation des États américains et les Nations Unies – tout récemment avec l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la corruption – sont venus appuyer ceux de l'OCDE en favorisant la mise en place d'un ensemble complet de règles contraignantes et de mécanismes de prévention pour remédier à la corruption. L'OCDE s'est engagée à promouvoir la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies et à aider les gouvernements à atteindre les objectifs et à respecter les normes qu'elle définit. Ce faisant, l'OCDE accordera une attention particulière aux complémentarités de la Convention des Nations Unies et de la Convention anticorruption de l'OCDE.

Les points de vue émanant de la société civile et du secteur privé contribuent aussi à la démarche de l'OCDE visant à promouvoir l'intégrité et à lutter contre la corruption. L'établissement de relations et d'échanges fructueux avec les syndicats, les milieux d'affaires et les organisations non gouvernementales sont une composante importante du vaste dialogue sur les politiques à suivre qui est le fondement des travaux de l'OCDE sur la lutte contre la corruption.

Partenaires au sein de l'OCDE

Six groupes spécialisés œuvrent ensemble aux efforts de l'OCDE en matière de lutte contre la corruption, à savoir,

- le Comité des affaires fiscales,
- le Comité d'aide au développement,
- le Comité de l'investissement,
- le Comité de la gouvernance publique,
- le Groupe de travail sur la corruption, et
- le Groupe de travail sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation.

► Documents essentiels

Pour commander des exemplaires de ces documents et publications, veuillez envoyer un message à anti-corruption.contact@oecd.org.

Instrument international juridiquement contraignant

Convention de l'OCDE sur la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales (1997)

Autres instruments juridiques internationaux

- Recommandation du Conseil sur la déductibilité fiscale des pots-de-vin versés à des agents publics étrangers (1996)
- Recommandation révisée du Conseil sur la lutte contre la corruption dans les transactions commerciales internationales (1997)
- Recommandation du Conseil concernant l'amélioration des comportements éthiques dans le service public (1998)
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (2000)

- Recommandation du Conseil 2003 sur les Lignes directrices pour gérer les conflits d'intérêt dans le service public (2003)

Rapports par pays

- Les rapports par pays et le Bilan à mi-parcours de la mise en œuvre de la Convention anticorruption de l'OCDE (2006)
- Fighting Corruption in Transition Economies : série de rapports par pays sur les économies en transition (2005) (en anglais uniquement)

Lignes directrices et outils

- ▶ Outil OCDE de sensibilisation au risque destiné aux entreprises multinationales opérant dans les zones à déficit de gouvernance (2006)
- ▶ Intégrité du secteur public : Un cadre d'évaluation (2005)
- ▶ Gérer les conflits d'intérêts dans le secteur public : Mode d'emploi (2005)
- ▶ Gérer les conflits d'intérêts dans le service public : Lignes directrices de l'OCDE et expériences nationales (2003)
- ▶ Manuel de sensibilisation à la corruption à l'intention des contrôleurs des impôts (2003)

Déclarations

- ▶ Déclaration d'action sur la corruption et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public
- ▶ Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005)

Publications (en anglais uniquement)

- ▶ Anti-Corruption Policies in Asia and the Pacific : Progress in Legal and Institutional Reform in 25 Countries (2006)
- ▶ Knowledge-Commitment-Action against Corruption in Asia-Pacific : Proceedings of the 5th Regional Anti-Corruption Conference (2006)
- ▶ Curbing Corruption in Tsunami Relief Operations (2005)
- ▶ Fighting Corruption and Promoting Integrity in Public Procurement (2005)

OCDE PUBLICATIONS, 2 rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16,
IMPRIMÉ EN FRANCE – Août 2006
(00 2006 3Z 2 P) – n° 83916



www.oecd.org

ORGANISATION DE COOPÉRATION
ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES